

REPUBLIQUE FRANÇAISE Département de Seine-et-Marne	DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE LA COMMUNE DE CONCHES SUR GONDOIRE DU JEUDI 11.05.2023 – 18h30
 Ville de Conches sur Gondoire Rue du Fort du Bois 77600 CONCHES-SUR-GONDOIRE Tel. : 01 64 02 26 17 – Fax : 01 60 07 92 52 accueil@conches-sur-gondaire.fr	L'an deux mille vingt-trois, le 11.05.2023 à 18h30, le conseil d'administration du CCAS de Conches sur Gondoire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la mairie, sous la présidence de Madame Martine DAGUERRE, Présidente. Membres en exercice : Date de convocation : 13.04.2023 Présents : 5 Votants : 6

Étaient présents :

Présidente : Martine DAGUERRE – 1

ELUS (E) VILLE : VIRGINIE NSIMBA MASAMBA – CHRISTINE KUKOLJ – CHANTAL BESSON – ISABELLE THOMAS - 4

ELUS (E) SOCIETE CIVILE : CHARLES LE LANN - 1

Absents excusés : LORIAN CRESPIEN – COLETTE JEANJEAN - 2

Donne pouvoir : GUY GOURCI DONNE POUVOIR A VIRGINIE NSIMBA MASAMBA – 1

*Virginie NSIMBA, Maire adjointe en charge du CCAS et des logements est désignée secrétaire de séance.
Hugo ROCH, Directeur général des services, fonctionnaire territorial titulaire, est désigné secrétaire auxiliaire.*

Rapporteur : Martine DAGUERRE, Maire

NOTE DE SYNTHESE

Il est proposé d'approuver le procès-verbal du dernier conseil d'administration du CCAS du 17.11.2022.

DELIBERATION CCAS NUMERO 2023-02 : APPROBATION DU DERNIER PROCES VERBAL – CA CCAS DU 17.11.2022

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'action sociale et des familles,
Vu le budget du CCAS,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

Vote pour : MAJORITE

Vote contre : /

Abstention : /

- **APPROUVE** le procès-verbal du CA – CCAS du 17-11-2022 en annexe de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20230511-13412-DE
Date de réception préfecture : 11/05/2023

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré à Conches sur Gondoire
L'an deux mille vingt-deux, le 11.05.2023



La Présidente,
Martine DAGUERRE

Madame la Maire
Martine DAGUERRE



REPUBLIQUE FRANÇAISE Département de Seine-et-Marne	DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE LA COMMUNE DE CONCHES SUR GONDOIRE DU JEUDI 11.05.2023 – 18h30
 Ville de Conches sur Gondoire Rue du Fort du Bois 77600 CONCHES-SUR-GONDOIRE Tel. : 01 64 02 26 17 – Fax : 01 60 07 92 52 accueil@conches-sur-gondaire.fr	L'an deux mille vingt-trois, le 11.05.2023 à 18h30, le conseil d'administration du CCAS de Conches sur Gondoire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la mairie, sous la présidence de Madame Martine DAGUERRE, Présidente. Membres en exercice : Date de convocation : 13.04.2023 Présents : 5 Votants : 6

Étaient présents :

Présidente : Martine DAGUERRE – 1

ELUS (E) VILLE : VIRGINIE NSIMBA MASAMBA – CHRISTINE KUKOLJ – CHANTAL BESSON – ISABELLE THOMAS - 4

ELUS (E) SOCIETE CIVILE : CHARLES LE LANN - 1

Absents excusés : LORIAN CRESPIEN – COLETTE JEANJEAN - 2

Donne pouvoir : GUY GOURCI DONNE POUVOIR A VIRGINIE NSIMBA MASAMBA – 1

*Virginie NSIMBA, Maire adjointe en charge du CCAS et des logements est désignée secrétaire de séance.
Hugo ROCH, Directeur général des services, fonctionnaire territorial titulaire, est désigné secrétaire auxiliaire.*

Rapporteur : Martine DAGUERRE, Maire

NOTE DE SYNTHESE

Le **compte de gestion** est le document de synthèse de l'ensemble des mouvements comptables effectués au cours de l'exercice : encaissements des recettes, paiement des dépenses, établissements des opérations d'ordre non budgétaires. Le compte de gestion est établi par le comptable de la commune (Trésor Public – DGFIP, fonctionnaire d'Etat) et fait état de la situation de l'exercice clos. Les articles L2343-1 à L2343-10 du Code Général des Collectivités Territoriales encadrent les dispositions du compte de gestion. Le compte de gestion est soumis à approbation du conseil municipal.

Il est proposé d'approuver ce document en annexe.

DELIBERATION CCAS NUMERO 2023-02 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'action sociale et des familles,
Vu le budget du CCAS,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20230511-6755-DE
Date de réception préfecture : 11/05/2023

Vote pour : MAJORITE

Vote contre : /

Abstention : /

- **APPROUVE** le compte de gestion 2022 en annexe de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et délibéré à Conches sur Gondoire

L'an deux mille vingt-deux, le 11.05.2023



La Présidente,
Martine DAGUERRE

Madame la Mère
Martine DAGUERRE



REPUBLIQUE FRANÇAISE Département de Seine-et-Marne	DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE LA COMMUNE DE CONCHES SUR GONDOIRE DU JEUDI 11.05.2023 – 18h30
 Ville de Conches sur Gondoire Rue du Fort du Bois 77600 CONCHES-SUR-GONDOIRE Tel. : 01 64 02 26 17 – Fax : 01 60 07 92 52 accueil@conches-sur-gondaire.fr	L'an deux mille vingt-trois, le 11.05.2023 à 18h30, le conseil d'administration du CCAS de Conches sur Gondoire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la mairie, sous la présidence de Madame Martine DAGUERRE, Présidente. Membres en exercice : Date de convocation : 13.04.2023 Présents : 5 Votants : 6

Étaient présents :

Présidente : Martine DAGUERRE – 1

ELUS (E) VILLE : VIRGINIE NSIMBA MASAMBA – CHRISTINE KUKOLJ – CHANTAL BESSON – ISABELLE THOMAS - 4

ELUS (E) SOCIETE CIVILE : CHARLES LE LANN - 1

Absents excusés : LORIAN CRESPIEN – COLETTE JEANJEAN - 2

Donne pouvoir : GUY GOURCI DONNE POUVOIR A VIRGINIE NSIMBA MASAMBA – 1

*Virginie NSIMBA, Maire adjointe en charge du CCAS et des logements est désignée secrétaire de séance.
Hugo ROCH, Directeur général des services, fonctionnaire territorial titulaire, est désigné secrétaire auxiliaire.*

Rapporteur : Martine DAGUERRE, Maire

NOTE DE SYNTHESE

Le compte administratif est le document de synthèse budgétaire établi en fin d'exercice par l'ordonnateur à partir de sa comptabilité. La Présidente y expose les résultats de l'exécution budgétaire. Les informations que contient le compte administratif sont concordantes avec celles présentées par le comptable public dans le cadre de son compte de gestion.

Madame la Présidente est invitée à quitter la salle et à ne pas participer au vote du compte administratif conformément à la réglementation en vigueur.

DELIBERATION CCAS NUMERO 2023-03 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'action sociale et des familles,
Vu le budget du CCAS,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20230511-88888899-DE
Date de réception préfecture : 11/05/2023

Vote pour : MAJORITE

Vote contre : /

Abstention : /

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 en annexe de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et délibéré à Conches sur Gondoire

L'an deux mille vingt-deux, le 11.05.2023



La Présidente,

Martine DAGUERRE

Madame la Mairie
Martine DAGUERRE



REPUBLIQUE FRANÇAISE Département de Seine-et-Marne	DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE LA COMMUNE DE CONCHES SUR GONDOIRE DU JEUDI 11.05.2023 – 18h30
 Ville de Conches sur Gondoire Rue du Fort du Bois 77600 CONCHES-SUR-GONDOIRE Tel. : 01 64 02 26 17 – Fax : 01 60 07 92 52 accueil@conches-sur-gondaire.fr	L'an deux mille vingt-trois, le 11.05.2023 à 18h30, le conseil d'administration du CCAS de Conches sur Gondoire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la mairie, sous la présidence de Madame Martine DAGUERRE, Présidente. Membres en exercice : Date de convocation : 13.04.2023 Présents : 5 Votants : 6

Étaient présents :

Présidente : Martine DAGUERRE – 1

ELUS (E) VILLE : VIRGINIE NSIMBA MASAMBA – CHRISTINE KUKOLJ – CHANTAL BESSON – ISABELLE THOMAS - 4

ELUS (E) SOCIETE CIVILE : CHARLES LE LANN - 1

Absents excusés : LORIAN CRESPIEN – COLETTE JEANJEAN - 2

Donne pouvoir : GUY GOURCI DONNE POUVOIR A VIRGINIE NSIMBA MASAMBA – 1

*Virginie NSIMBA, Maire adjointe en charge du CCAS et des logements est désignée secrétaire de séance.
Hugo ROCH, Directeur général des services, fonctionnaire territorial titulaire, est désigné secrétaire auxiliaire.*

Rapporteur : Martine DAGUERRE, Maire

NOTE DE SYNTHESE

Il est proposé de délibérer sur les résultats de 2022 et notamment les affectations de résultat de clôture d'exercice.

DELIBERATION CCAS NUMERO 2023-04 : AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'action sociale et des familles,
Vu le budget du CCAS,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

Vote pour : MAJORITE

Vote contre : /

Abstention : /

- **APPROUVE** les affectations des résultats 2022 suivants :

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20230511-98652-DE
Date de réception préfecture : 11/05/2023

- Excédent de fonctionnement 2022 : 1511.50 euros
- Résultat de clôture 2022 : **1511.50 euros**
- Report de 2021 sur le budget primitif 2022 : 11 334.69 euros.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré à Conches sur Gondoire
L'an deux mille vingt-deux, le 11.05.2023



La Présidente,
Martine DAGUERRE

Madame la Maire
Martine DAGUERRE



REPUBLIQUE FRANÇAISE Département de Seine-et-Marne	DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE LA COMMUNE DE CONCHES SUR GONDOIRE DU JEUDI 11.05.2023 – 18h30
 Ville de Conches sur Gondoire Rue du Fort du Bois 77600 CONCHES-SUR-GONDOIRE Tel. : 01 64 02 26 17 – Fax : 01 60 07 92 52 accueil@conches-sur-gondaire.fr	L'an deux mille vingt-trois, le 11.05.2023 à 18h30, le conseil d'administration du CCAS de Conches sur Gondoire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la mairie, sous la présidence de Madame Martine DAGUERRE, Présidente. Membres en exercice : Date de convocation : 13.04.2023 Présents : 5 Votants : 6

Étaient présents :

Présidente : Martine DAGUERRE – 1

ELUS (E) VILLE : VIRGINIE NSIMBA MASAMBA – CHRISTINE KUKOLJ – CHANTAL BESSON – ISABELLE THOMAS - 4

ELUS (E) SOCIETE CIVILE : CHARLES LE LANN - 1

Absents excusés : LORIAN CRESPIEN – COLETTE JEANJEAN - 2

Donne pouvoir : GUY GOURCI DONNE POUVOIR A VIRGINIE NSIMBA MASAMBA – 1

Virginie NSIMBA, Maire adjointe en charge du CCAS et des logements est désignée secrétaire de séance. Hugo ROCH, Directeur général des services, fonctionnaire territorial titulaire, est désigné secrétaire auxiliaire.

Rapporteur : Martine DAGUERRE, Maire

NOTE DE SYNTHESE

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. **Cette note fait donc partie de cette note de synthèse.**

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, Madame la Présidente, ordonnateur est autorisée à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Ce budget se veut prudent et répond aux objectifs et décision des élus en matière d'organisation du CCAS pour l'année 2023.

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20230512-4685-DE
Date de réception préfecture : 12/05/2023

DELIBERATION CCAS NUMERO 2023-05 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'action sociale et des familles,
Vu le budget du CCAS,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

Vote pour : MAJORITE

Vote contre : /

Abstention : /

- **VOTE ET AUTORISE** le budget primitif 2023 en annexe de la présente délibération.



Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré à Conches sur Gondaire
L'an deux mille vingt-deux, le 11.05.2023

La Présidente,
Martine DAGUERRE

Madame la Maire
Martine DAGUERRE

